

**RÉUNION A DISTANCE DU CHSCTA
EXTRAORDINAIRE DU 16 AVRIL 2020
INFORMATION SUR LES MESURES
MISES EN PLACE
COVID-19**

Etaient présents en visio-conférence à tout ou partie de la réunion du CHSCT académique :

Président de séance :

Monsieur Olivier CURNELLE, secrétaire général de l'académie de Lyon

Représentants des organisations syndicales :

- Membres titulaires :
 - Madame Anne-Sophie AYAT, Ecole Ferdinand Buisson – Villefranche-sur-Saône (UNSA)
 - Monsieur David MAYET, Ecole Anatole France – Villeurbanne (FSU)
 - Madame Cécile PROTHON, Cité scolaire René Pellet – Villeurbanne (FSU)
 - Monsieur Michel SAUNIER, Rectorat – Lyon (FSU)
 - Monsieur Dominique SENAC, SEP du lycée Chaplin Becquerel – Décines (FO)
 - Madame Laure TOMCZYK, Collège Daisy Georges Martin – Irigny (FSU)

- Membres suppléants :
 - Monsieur Serge GUINOT, Cité scolaire internationale - Lyon (UNSA)
 - Monsieur Gilles LELUC, Collège Marcel Pagnol – Pierre-Bénite (UNSA)
 - Monsieur Éric STODEZIK, Lycée Rabelais - Dardilly (FSU)
 - Madame Caroline TISON, École Charles Perrault – Vénissieux (FO)
 - Madame Nathalie VALENCE, Lycée Parc Chabrières – Oullins (FSU)

Assistaient également à la réunion :

- Madame Stéphanie DE SAINT JEAN, secrétaire générale adjointe de l'académie, directrice des ressources humaines
- Madame Pauline CHAUSSAROT, médecin de prévention
- Monsieur Antoine CLAIRICIA, médecin de prévention
- Madame Bernadette GÉRARD, conseillère de prévention académique
- Monsieur Emmanuel GICHTENAERE, conseiller de prévention de la Loire
- Madame Isabelle GLOPPE, administratrice RH de proximité, DRH adjointe
- Madame Isabelle JANIN, conseillère technique assistante sociale
- Madame Florence JOSSERON, conseillère de prévention de l'Ain
- Madame Françoise IMLER-WEBER, médecin conseillère technique
- Madame Judith MEJEAN, conseillère de prévention du Rhône
- Monsieur Alain MICHEL, assistant de prévention du rectorat
- Monsieur François MULLETT, administrateur RH de proximité, DRH adjoint
- Monsieur Pascal PERRIER, inspecteur santé et sécurité au travail

Le secrétaire général de l'académie ouvre la séance à 13 h 30. Il commence par remercier les membres présents à cette nouvelle séance exceptionnelle organisée à distance et rappelle que l'objectif de cette réunion est le même que celui des deux précédentes à savoir partager avec les membres du CHSCTA les informations en sa possession. Il propose aux participants de se revoir début mai la première semaine avant la réouverture des établissements scolaires annoncée par le président de la république.

La directrice des ressources humaines précise que la date du 7 mai avait été programmée en début d'année scolaire pour une réunion du CHSCTA.

Le secrétaire général de l'académie propose alors d'utiliser cette date pour cette nouvelle réunion du CHSCTA. Ce rendez-vous, qui sera situé entre la fin des vacances de printemps et la semaine de réouverture des établissements pour l'accueil des élèves, permettra de préciser les conditions dans lesquelles la reprise se fera. Il précise que monsieur le ministre de l'Education nationale a indiqué que la reprise aurait lieu en fonction de la situation sanitaire à cette période, qu'elle ne pourrait être que progressive et se ferait probablement selon l'âge des élèves et de la répartition géographique sur le territoire. Des instructions ministérielles seront données. Un protocole sanitaire national, qui est en cours d'élaboration, sera transmis fin avril.

Le secrétaire général de l'académie fera remonter les questions et avis du CHSCTA afin que le ministère puisse en tenir compte et ait ainsi la vision la plus exhaustive possible de la situation. Il rappelle que les CHSCTA tels qu'ils se tiennent sont centrés sur la crise sanitaire, que leurs réunions ne sont donc pas des réunions ordinaires et que ces dernières ne reprendront qu'après la période de confinement.

Le secrétaire général de l'académie invite les représentants du personnel à présenter leurs éventuelles déclarations liminaires. Il remercie la FSU qui lui a transmis des questions et FO qui lui a envoyé sa déclaration avant la réunion. Il donne la parole en premier lieu à la secrétaire du CHSCTA.

La secrétaire du CHSCTA s'étonne que les représentants du personnel membres du CHSCTA ne soient pas conviés aux réunions du groupe de travail académique préparant la sortie de crise. D'autre part elle pense qu'organiser une réunion le 7 mai pour une reprise des cours le 11 mai ne convient pas et souhaite que la date soit avancée.

Le secrétaire général de l'académie répond que dans la mesure du possible la date sera avancée à la veille ou l'avant-veille mais pas avant car il est peu probable que les directives ministérielles attendues soient connues avant le 4 mai.

Les représentants de la FSU, de l'UNSA et de FO lisent leur déclaration (cf. annexes).

Les représentants de la FSU et de FO demandent le vote d'avis.

Le secrétaire général de l'académie précise qu'il ne s'oppose pas au vote d'avis en rapport avec le sujet à l'ordre du jour de la réunion, à savoir la crise sanitaire actuelle mais au vote d'avis portant sur d'autres sujets. Il indique que les avis n°1, 3 et 4 proposés par les représentants FO sont en rapport avec le sujet à l'ordre du jour et peuvent donc être mis au vote. Par contre il n'en est pas de même pour l'avis n°2.

Le secrétaire général de l'académie s'attache à répondre à toutes les questions posées et s'engage à faire remonter au MENJ celles dont il n'a pas la réponse.

S'agissant du nombre de réunions du CHSCTA il rappelle que la réunion de ce jour est la troisième depuis le début de la crise et que l'académie fait partie des académies qui ont réuni le plus souvent leur CHSCTA, que le rythme est adapté aux informations disponibles à transmettre et qu'il est tout à fait envisageable d'organiser plus de réunions après le 11 mai si cela est nécessaire.

S'agissant des effectifs des personnels touchés par le covid-19 il rappelle que le respect du secret médical ne permet pas de les connaître. Seuls les chiffres suivants sont connus : 475 absences déclarées en congés de maladie ordinaire (CMO) pour les enseignants et 200 pour les autres

personnels, 1 700 autorisations spéciales d'absence (ASA) pour les enseignants et 1 000 pour les autres personnels. Aucun signalement de décès d'un personnel de l'Éducation nationale n'a été fait.

S'agissant des personnes impactées psychologiquement ou physiquement par le travail à distance il n'y a eu aucune remontée académique. Les 4 plateformes téléphoniques ouvertes sont maintenues afin de répondre aux questions des personnels et des familles et la possibilité de contacter les services RH proximité a été réactivée. A l'heure actuelle il y a peu d'appels.

S'agissant des personnes vulnérables le ministre a précisé qu'elles rester confinées chez elles à partir du 11 mai soit en bénéficiant d'une ASA, soit en télétravail si cela est possible. Les personnes âgées en situation d'activité de plus de 65 ans qui pourraient faire partie des personnes à risques sont peu nombreuses. Leur situation sera examinée au cas par cas.

S'agissant des personnels contraints de rester chez eux pour garder leurs enfants, des directives ministérielles sont attendues. Le déconfinement devant être progressif il se peut que des personnels soient amenés à demander à bénéficier d'une ASA.

S'agissant de l'entretien des locaux, des précisions seront données dans quinze jours. Monsieur le ministre va consulter au niveau national les organisations syndicales, les associations des collectivités territoriales, les fédérations de parents d'élèves et les élus lycéens. Le protocole sanitaire national validé par le ministère des solidarités et de la santé tiendra compte de ces remontées. Une fois ce protocole connu il est prévu de travailler de la façon suivante dans l'académie : le rectorat travaillera avec le conseil régional et les conseils départementaux et les DASEN avec les mairies.

S'agissant des questions précises ayant trait par exemple au nombre d'élèves dans une classe ou à l'enseignement de l'EPS la seule chose sûre est que cela ne se fera pas dans les conditions ordinaires. Il sera nécessaire de penser à des manières de faire différentes (par exemple roulement par petits groupes) afin que toutes les conditions sanitaires déclinées dans le protocole national soient respectées. Il en va de même pour la prise en compte des gestes barrières.

S'agissant de la découverte par des personnels que l'un de leurs collègues est décédé ou malade il sera nécessaire d'en tenir compte. Il y aura sans doute un décalage entre le retour des adultes et des élèves dans les établissements comme il est d'usage lors des rentrées scolaires afin de permettre aux personnels de se réorganiser avant le retour des élèves. Les personnels médico-sociaux seront mobilisés pour des temps de retour d'expérience auprès des équipes. Un travail avec les collectivités territoriales sera également nécessaire afin d'organiser le retour des élèves dans les établissements en appliquant le protocole sanitaire national pour les transports scolaires, la restauration scolaire et l'entretien des locaux. Des vademecum élaborés par les personnels médico sociaux et le ministère des solidarités et de la santé sur les gestes et les procédures à appliquer déjà utilisés par les établissements restés ouverts seront diffusés. Les collectivités territoriales et l'Etat devront fournir le matériel et les procédures définis par le protocole national afin de protéger la santé de tous.

S'agissant de l'accueil des enfants de soignants pendant les vacances de printemps les DASEN l'ont organisé sous la houlette des préfets des trois départements. Les collectivités territoriales et Jeunesse et sport sont les acteurs principaux de cet accueil car il ne s'agit pas de temps scolaires. Il a été demandé aux personnels de l'Éducation nationale volontaires des établissements réquisitionnés de participer à cet accueil quand cela était nécessaire. Ils viendront en complément des intervenants principaux mais pas à leur place. Ce dispositif est différent du dispositif de soutien

scolaire qui sera mis en place la deuxième semaine des vacances. Dans ce dernier cas ce soutien sera organisé uniquement avec des enseignants volontaires et se fera à distance.

S'agissant du dépistage systématique avec des tests sérologiques le secrétaire général de l'académie n'a pas eu de réponse officielle pour l'instant mais il fera remonter la question.

S'agissant de la désinfection des écoles l'ARS indique que ce n'est pas le terme approprié. Une désinfection est nécessaire après un épisode bactériologique. Or le problème est viral. Il s'agit donc d'un nettoyage. Quant au matériel de protection qui sera indiqué dans le protocole national devra être présent sur place avant toute réouverture d'établissement.

S'agissant des personnels accueillant actuellement des enfants de soignants dans un établissement qui n'est pas le leur et qui n'auraient pas d'ordre de mission cela concernerait peu de personnes. Les DASEN ont dû gérer cela mais le secrétaire général demande qu'on lui indique des cas précis.

Les représentants de FO précisent que c'est le cas notamment à Vénissieux et à Saint Priest.

Le secrétaire général de l'académie prendra l'attache du DASEN du Rhône pour traiter cette question.

S'agissant du nombre de médecins de prévention le secrétaire général de l'académie rappelle que l'académie de Lyon est passée de zéro à quatre médecins de prévention en quelques mois. L'académie veut recruter mais rencontre deux difficultés : peu de médecins de prévention disponibles et volontaires pour travailler dans l'Education nationale en étant contractuels, et des contraintes budgétaires. Une dynamique a été enclenchée l'an dernier dans l'académie.

S'agissant du recrutement des personnels soignants il est très difficile de recruter des médecins scolaires. Actuellement le recrutement se fait par la voie contractuelle. Quant aux infirmiers et aux assistants sociaux l'académie doit respecter les plafonds d'emploi qui lui sont donnés.

S'agissant de la reconnaissance du covid-19 en tant que maladie professionnelle pour les personnels l'ayant contracté la question est à l'étude au niveau national.

S'agissant des pressions qui seraient exercées sur des personnels au nom de la continuité pédagogique, le secrétaire général de l'académie répond que les pressions ne sont pas acceptables et demande que des cas précis lui soient signalés. Des réunions GAPD sont organisées toutes les semaines et les contacts avec les chefs d'établissement et IEN sont nombreux. Ces derniers font leur maximum pour que tout se passe au mieux. Il ne peut entendre que la continuité pédagogique soit basée sur le volontariat. Le ministère l'a réaffirmé : à partir du moment où un enseignant est en activité et ne peut exercer en présentiel il doit travailler avec ses élèves avec les outils mis à sa disposition. Par ailleurs il n'a jamais été interdit à un enseignant de venir travailler dans son établissement s'il n'avait pas le matériel nécessaire et il n'a jamais été imposé l'utilisation d'un outil personnel. Le dispositif mis en place avec La Poste, qui permet d'envoyer par courrier des devoirs aux élèves et de recevoir en retour les devoirs faits, est facilitant. D'autre part Pronote et les ENT existent depuis suffisamment longtemps dans les établissements pour que le mode de fonctionnement à distance soit considéré comme ordinaire.

Les représentants de FO demandent si les membres du CHSCTA peuvent lui signaler également des pressions fortes de la part des familles.

Le secrétaire général de l'académie conseille de s'adresser à la hiérarchie directe dans ce cas précis.

La secrétaire du CHSCTA indique qu'elle avait bien noté dès la première réunion de CHSCTA dédiée au covid-19 qu'il fallait faire remonter toute situation dans laquelle des personnels subissaient une forme de « flicage ». Elle a fait remonter la situation d'un inspecteur et constate que cela n'a pas cessé depuis son signalement. Elle précise que le nécessaire sera fait par les représentants du personnel pour que ce harcèlement soit mis à jour à la sortie du confinement s'il perdure.

Le secrétaire général de l'académie considère le harcèlement moral comme quelque chose d'inacceptable. Monsieur le recteur et lui-même sont déjà intervenus auprès des doyens, des IEN et des IA IPR pour évoquer avec eux certaines situations et tenter de réguler les choses. Si une situation perdure il demande à la secrétaire du CHSCTA qui en a connaissance de le lui signaler.

Les représentants de l'UNSA remercient le secrétaire général de l'académie pour la clarté de ses propos. Selon eux l'Education nationale a répondu à ce challenge et le pays s'en souviendra car tout le monde fait du mieux possible. Des maladroites ont été constatées au début mais elles ont vite cessé. Les représentants de l'UNSA restent dubitatifs sur la faisabilité d'une reprise le 11 mai prochain même si elle est progressive. Ils proposent que la secrétaire du CHSCTA soit associée aux groupes de travail académiques.

Le secrétaire général de l'académie précise que ce groupe de travail débute. Une seule réunion a eu lieu la semaine dernière juste avant les annonces présidentielles. Des sous-groupes thématiques sont prévus afin d'être plus efficaces. La secrétaire du CHSCTA sera la bienvenue pour participer à ces travaux au nom de ses collègues.

Les représentants de la FSU demandent à avoir connaissance des retours quotidiens de l'enquête qui est faite auprès des personnels de direction et directeurs d'école à propos des élèves et personnels qui pourraient être contaminés par le virus. Ils proposent un avis demandant quel est le protocole prévu par l'administration lors de cas avérés dans un établissement pour faire passer l'information auprès des collègues qui interviennent dans celui-ci. D'autre part les représentants de la FSU veulent savoir si l'absence de tenue de CHSCT départementaux depuis le 11 mars est une volonté du recteur.

Le secrétaire général de l'académie répond qu'il ne lui appartient pas de décider à la place des DASEN de convoquer un CHSCT départemental et qu'il n'y a pas de directives particulières de monsieur le recteur sur le sujet. Monsieur le recteur a demandé que soit réuni régulièrement le CHSCT académique. Il y aura eu 4 réunions du CHSCTA d'ici le 11 mai. Beaucoup d'académies en auront organisé moins. Le sujet n'est pas le nombre de réunions mais l'organisation de réunions de façon régulière dès que l'actualité s'y prête. Lorsqu'en mai une phase plus opérationnelle aura démarré il sera peut-être nécessaire d'adopter un rythme plus soutenu car la mise en œuvre du retour des élèves va nécessiter d'aborder des cas concrets que nous ne connaissons pas encore. Cette situation sera nouvelle pour tout le monde. Des retours d'expérience devront être analysés au fur et à mesure. Le pragmatisme sera nécessaire.

Concernant le protocole mis en place lorsqu'un cas est connu dans un établissement la question se posera à la rentrée afin d'éviter de générer une vague de contamination. Les chiffres qui ont été donnés sont une agrégation des chiffres issus des enquêtes. L'immense majorité des personnes qui ont eu le covid-19 n'ont pas été testées car elles n'ont ressenti que des symptômes légers. Les personnes dépistées sont celles qui ont été hospitalisées. Il n'y a pas de remontée de cas avérés

mais uniquement de cas pour lesquels un confinement est préconisé par un médecin pour appliquer le principe de précaution. Cela n'a pas de valeur statistique. C'est la raison pour laquelle le nombre de CMO est transmis à la cellule ministérielle.

Les représentants de FO indiquent qu'un IEN du Rhône a demandé aux directeurs d'école dans quelles conditions ils envisageaient la reprise après le 11 mai. Ils sont surpris que cette question soit posée aux équipes.

Le secrétaire général de l'académie indique qu'à l'image du groupe de travail académique mis en place pour la reprise dans le second degré les DASEN sont en train d'organiser la reprise dans le premier degré. Ils listent toutes les questions qui doivent être abordées. Cela ne veut pas dire qu'ils demandent aux directeurs ce qu'ils vont faire puisque c'est un protocole sanitaire national qui le définira. Ils interrogent les directeurs en tant que personnels de terrain connaissant bien la situation des écoles pour lister les questions qui se posent avant la réouverture des écoles. Le secrétaire général de l'académie pense que c'est dans ce sens que la question est posée.

Le secrétaire général de l'académie invite les membres du CHSCTA à poser des questions.

Les représentants de FO pensent qu'il va être difficile d'accueillir à temps plein les enfants des soignants et accueillir de manière échelonnée les autres élèves. Ce sera d'autant plus compliqué qu'il y aura moins de personnels car certains seront en ASA. D'autre part ils souhaitent savoir pourquoi le CHSCTA n'a pas été consulté comme le prévoient les textes avant la publication des recommandations sanitaires des médecins de prévention sur le portail Ideal. Les représentants de FO ont préparé une liste de questions pour lesquelles des réponses ne peuvent sans doute pas être apportées maintenant. Ils la communiqueront au secrétaire général de l'académie.

Le secrétaire général de l'académie pense qu'il serait intéressant que dans les jours qui viennent toutes les questions que les membres se posent et qui sont liées à la réorganisation lui soient envoyées par l'intermédiaire de la conseillère de prévention académique. Elle en fera une synthèse et les classera par rubrique. Il remercie par avance tous les membres pour ces transmissions.

Les représentants de l'UNSA entendent beaucoup d'inquiétudes de la part des personnels et des familles. Certaines d'entre elles ont déjà fait savoir qu'elles ne souhaitaient pas envoyer leurs enfants en raison des risques de contamination dues à l'utilisation des transports scolaires, aux files d'attente devant les établissements ou devant le restaurant scolaire. Pour travailler en confiance et en toute transparence il est souhaitable que des CHSCT départementaux se tiennent afin que les personnels puissent exprimer leurs inquiétudes. Monsieur Guinot, chef d'établissement, et membre du CHSCTA, participe au groupe de travail académique en tant que chef d'établissement. Il a constaté lors de la première réunion beaucoup de bon sens et un souci de pragmatisme. Concernant la sollicitation des personnels des écoles il trouve sain que les personnels de terrain soient sollicités pour faire remonter les problèmes car les solutions ne vont pas être les mêmes entre une petite école et un grand lycée. Il rappelle par ailleurs que les chefs d'établissements doivent nécessairement faire bien les choses car le code du travail stipule qu'ils ont la responsabilité de la sécurité des personnes et des biens. Il ne croit pas à une reprise réelle avant la rentrée de septembre. Après la publication du futur protocole sanitaire national chaque établissement devra décliner les recommandations et tous les établissements ne pourront ré-ouvrir en mai. Par souci d'équité entre les élèves il sera nécessaire en septembre de reprendre avec des adaptations.

Les représentants de FO indiquent qu'il est facile de connaître le nombre de personnels contaminés ou décédés en s'adressant au service des statistiques de la sécurité sociale. Concernant le travail facultatif pour assurer la continuité pédagogique il y a erreur d'interprétation. Ce que les représentants de FO dénoncent c'est le télétravail imposé et qui plus est dans des conditions particulières et aux frais des personnels. D'autre part les représentants de FO pensent que la distanciation sociale sera impossible à réaliser dans un établissement. Il est matériellement impossible de contrôler une sortie d'élèves. Quant aux pressions exercées sur des personnels par leur hiérarchie les représentants de FO constatent qu'elles ne sont pas marginales.

Les représentants de l'UNSA veulent avoir des précisions sur la répartition des groupes de travail entre le niveau académique et le niveau départemental. Ils veulent savoir à qui faire remonter les questions ayant trait au premier degré.

Le secrétaire général de l'académie reprecise que le groupe de travail académique recense les questions du second degré et que les DASEN font le même recensement pour le premier degré. Un temps de concertation entre les trois DASEN est prévu pour harmoniser et concaténer les propositions au niveau académique. Concernant les propositions émanant des membres du CHSCTA pour le second degré il est demandé de les lui transmettre par l'intermédiaire de la conseillère de prévention académique. Concernant le premier degré il y a deux possibilités : les lui transmettre par l'intermédiaire de la CPA afin qu'il les fasse suivre et/ou les transmettre aux membres des CHSCTD. L'objectif est de se poser les bonnes questions afin d'être le moins dépourvu le jour où l'on sera dans l'obligation de faire. A partir du contexte et de la connaissance fine des situations plus ou moins complexes de tel ou tel établissement il est dans notre intérêt d'être en capacité d'adapter les choses. Assurer la sécurité sanitaire est dans l'intérêt de tous.

Les représentants de la FSU insistent sur la nécessité d'avancer la prochaine réunion du CHSCTA prévue initialement le 7 mai. D'autre part ils souhaitent savoir si le calendrier d'orientation et d'affectation des élèves est maintenu.

Le secrétaire général de l'académie répond que la réunion du CHSCTA pourra être avancée comme cela a été dit précédemment le 5 ou le 6 mai. Concernant le second point il sera nécessaire qu'il y ait un temps entre la reprise des personnels et celle des élèves afin qu'une réflexion soit engagée sur ce qu'il est possible de faire ou de ne pas faire. In fine le chef d'établissement en lien avec son autorité hiérarchique sera seul décisionnaire et en capacité de fermer son établissement si cela est nécessaire, sauf si le préfet se substitue à lui en prenant un arrêté préfectoral. L'objectif est de faire en sorte que la rentrée 2020 puisse se faire dans les conditions les plus acceptables possibles. Pour cela il est nécessaire que l'année 2019-2020 se termine en assurant le processus d'orientation. Cela veut dire que le sujet principal des conseils de classe du troisième trimestre sera l'orientation et non l'évaluation du troisième trimestre. Il est important que le calendrier de l'orientation soit assuré afin de ne pas mettre en péril l'organisation de la rentrée. Un chef d'établissement ou un directeur construit la rentrée en fonction des élèves qu'il va accueillir. Il faut donc qu'en amont les affectations des élèves puissent se faire. Les orientations se baseront principalement sur les deux premiers trimestres.

L'inspecteur santé et sécurité souhaite revenir sur trois points. Contrairement à ce qui a été affirmé dans une déclaration liminaire les CHSCTD continuent à fonctionner. Celui de l'Ain s'est réuni la semaine précédente et va se réunir début mai. Mêmes si les deux autres CHSCTD ne se sont pas réuni il sait qu'il y a des échanges entre les secrétaires des CHSCTD, les conseillers de prévention départementaux et les DASEN. D'autre part, il indique qu'il participe au groupe de travail académique

et travaille en lien avec les ISST des autres académies. Enfin, concernant l'accueil des enfants de soignants il signale qu'il a eu très peu de remontées négatives et constate qu'il n'y a aucun signalement dans les registres à ce sujet.

Les représentants de la FSU demandent des précisions sur le calendrier des concours.

Le secrétaire général de l'académie peut répondre pour les concours des enseignants car le ministre s'est exprimé la veille sur le sujet. Ce n'est pas encore le cas pour les concours des autres personnels. Les directives sont accessibles sur le site du MENJ dans la rubrique Covid-19 : <https://www.education.gouv.fr/concours-et-recrutements-99944> En résumé pour les concours internes dont les écrits ont eu lieu les oraux se dérouleront en septembre et octobre. Le CRPE sera organisé en juin et juillet comme les autres concours qui n'ont pas commencé. Les enseignants admis seront visités par les inspecteurs et auront un oral à la fin de l'année avant la titularisation.

Les représentants de la FSU demandent des précisions pour la titularisation des enseignants stagiaires.

Le secrétaire général de l'académie répond que les directives ministérielles ne sont pas encore connues car elles seront issues d'un débat interministériel. Il est cependant certain que leur situation sera prise en compte avec des modalités particulières adaptées à la situation.

Les représentants de l'UNSA demandent des précisions sur l'orientation dans le premier degré. Les entretiens avec les psy-EN ne se font pas actuellement et les orientations des élèves ne se font pas de ce fait. Des procédures adaptées doivent être mises en place pour pallier à cette situation.

Le secrétaire général de l'académie demande que cette excellente remarque lui soit transmise par écrit.

Le docteur Clairicia souhaite savoir ce qui sera prévu à partir du 11 mai pour les professeurs qui ont des pathologies chroniques et qui bénéficient actuellement soit d'une ASA soit sont en télétravail.

Le secrétaire général de l'académie répond que l'on s'oriente vers la même chose qu'actuellement et que les médecins de prévention seront donc sollicités pour donner leur avis.

Le secrétaire général de l'académie propose de mettre au vote les avis ayant un lien avec la situation sanitaire actuelle.

Les représentants de FO regrettent que l'un des avis qu'ils souhaitaient présenter ne soit pas mis au vote car des moyens supplémentaires seront nécessaires à la rentrée, notamment dans les lycées professionnels. En effet, 30 000 jeunes en apprentissage vont être licenciés car ils se trouvent dans des entreprises qui ont des difficultés financières. Il sera nécessaire alors de les accueillir dans les établissements à la prochaine rentrée.

Le secrétaire général de l'académie répond que c'est au CTA d'aborder cette question.

Les représentants de FO prennent note de cette réponse. Ils proposent alors trois avis.

Le secrétaire général de l'académie soumet le premier avis suivant au vote :

« Le CHSCTA de l'Académie de Lyon, réuni en audioconférence le 16 avril 2020 exige, avant toute reprise de l'activité :

- des tests sérologiques pour organiser le dépistage systématique pour tous les personnels et les élèves, conformément à l'avis du CHSCT ministériel*
 - la désinfection des écoles, services et établissements scolaires*
 - des matériels de protection (gel hydro alcoolique, gants et masques FFP2) en quantité suffisante.*
- Le CHSCTA considère que la reprise des cours ne doit pas avoir lieu au prix de la santé des personnels. »*

Les résultats du vote sont :

- Vote « contre » : 0
- Abstention : 0
- Vote « pour » : 7

L'avis n°1 est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire général de l'académie soumet l'avis suivant au vote :

« Le CHSCTA de l'Académie de Lyon, réuni en audioconférence le 16 avril 2020 demande que tout agent volontaire, amené à se rendre dans une école ou dans tout EPLE où il n'exerce pas habituellement, pour y accueillir des enfants de soignants, dispose systématiquement d'un ordre de mission. »

Les résultats du vote sont :

- Vote « contre » : 0
- Abstention : 0
- Vote « pour » : 7

L'avis n°2 est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire général de l'académie soumet l'avis suivant au vote :

« Le CHSCTA de l'Académie de Lyon, réuni en audioconférence le 16 avril 2020 demande que la présomption d'imputabilité au service et la reconnaissance de maladie professionnelle soient systématiques pour tout agent ayant contracté le Covid 19, alors qu'il exerçait ses fonctions dans la période correspondant à la période d'incubation, en présence d'élèves ou dans tout local ayant accueilli des élèves pendant la même période. »

Les résultats du vote sont :

- Vote « contre » : 0
- Abstention : 1
- Vote « pour » : 6

L'avis n°3 est adopté.

Le secrétaire général de l'académie demande aux représentants de la FSU de lire l'avis qu'ils souhaitent proposer.

Le secrétaire général de l'académie soumet l'avis suivant au vote :

« Lorsqu'il y a un cas avéré de maladie de Corona Virus dans un établissement scolaire, quel est le protocole prévu par l'administration pour informer les personnels intervenant dans ce même établissement scolaire ? »

Les résultats du vote sont :

- Vote « contre » : 0
- Abstention : 0
- Vote « pour » : 7

L'avis n°4 est adopté à l'unanimité.

Le secrétaire général de l'académie remercie les membres de leur collaboration et de leur implication dans cette instance. Il précise qu'ils seront informés très vite de la date d'avancement de la prochaine réunion du CHSCTA.

La séance est levée à 15 h 45.

Fait à Lyon, le 27 août 2020.

Le président de séance

Olivier Curnelle

La secrétaire du CHSCTA

Laure Tomczyk

Annexes :

- Déclaration liminaire de la FSU
- Déclaration liminaire de l'UNSA
- Déclaration liminaire de FO

1. Déclaration liminaire de la FSU :

« Les membres FSU du CHSCTA de l'académie de Lyon dénoncent la politique de Monsieur le Recteur de l'académie de Lyon :

- *Aucun CHSCTA n'a été présidé par Monsieur le Recteur depuis sa prise de fonction et également depuis cette période inédite de confinement*
- *Alors que dans de nombreuses académies, depuis le 13 mars, des CHSCTA sont convoqués chaque semaine, ici dans notre académie, seulement 2 CHSCTA ont été réunis.*
- *Les IA-DASEN des 3 départements n'ont convoqué aucun de leur CHSCTD sous prétexte que le CHSCTA gère le dossier de la santé des personnels, alors même que les secrétaires en ont fait la demande.*

Les élus sont contraints de poser des questions concernant la santé des personnels en CTA et aucune réponse n'est donnée.

Lundi 13 avril, le président de la République a annoncé la réouverture progressive des établissements scolaire à partir du 11 mai 2020. En l'état actuel, cette ouverture n'est pas envisageable et les élus de la FSU en CHSCTA demandent avant toute réouverture des écoles, collèges, et lycées :

- *La tenue hebdomadaire d'un CHSCTA pour organiser cette reprise en concertation avec les représentants des organisations syndicales jusqu'à la fin de l'année scolaire,*
- *Que cette organisation se fasse en concertation avec les services de prévention du rectorat*
- *Que les conditions minimales sanitaires soient assurées par l'administration (masques en nombre, gel hydro alcoolique, entretien des locaux...)*
- *Que la présence des infirmières soit effective sur chaque établissement*
- *Que tout soit organisé par l'administration pour que les gestes barrières soient respectés*
- *Qu'il soit procédé à la mise à jour du DUER de cet établissement, conformément à la réglementation. »*

2. Déclaration liminaire de l'UNSA

« Monsieur Le Recteur,

Comme tous les Français, nous avons appris par le Président de la République que celui-ci souhaitait une réouverture des établissements scolaires à compter du lundi 11 mai 2020, soit deux mois après leur fermeture et la mise en confinement des enseignants et des élèves.

Nous tenons à vous faire savoir notre grande incompréhension et nos profondes inquiétudes quant à cette décision, voire une certaine colère pour beaucoup de personnels puisque, au début du confinement, ce sont justement les établissements scolaires qui étaient en première ligne du risque important de transmission du virus à la population par les enfants et les jeunes. Voilà donc une annonce qui apparaît en totale contradiction avec le motif initial de la fermeture des établissements scolaires.

Par ailleurs, en lançant le déconfinement, le Gouvernement a souhaité éviter les occasions de grands rassemblements (les cafés restaurants demeurent fermés, les festivals culturels et les événements sportifs sont annulés ou reportés après les congés d'été) puisque la pandémie sévit toujours dans notre pays à des niveaux importants ; mais, curieusement, pas celles de voir des milliers d'élèves se retrouver dans la cour de récréation ou en salle de classe devant leurs enseignants.

Notre ministre tente désormais d'atténuer les portées de la décision de déconfiner. Il promet que ces réouvertures seraient progressives et qu'elles ne seraient pas réalisées sans concertation avec les représentants des parents d'élèves et des personnels de l'Education nationale. Pour notre part, à l'UNSA-EDUCATION qui regroupe 21 corps de métiers de l'Education nationale, nous pensons que les conditions sanitaires ne sont pas réunies pour l'instant pour accueillir élèves, enseignants et personnels d'établissements scolaires et administratifs le 11 mai prochain.

Cette date ne peut être, selon nous, que le début d'un processus de reprise des équipes, et l'élaboration d'un protocole sanitaire et d'un cadre commun avant toute réouverture nous apparaît indispensable. Ce protocole doit définir comment les règles sanitaires préconisées pour l'ensemble des travailleurs doivent s'appliquer à nos élèves et personnels et quelles recommandations doivent être mises en place pour les protéger en tenant compte de l'âge des enfants et des personnes à risque. Ce protocole doit également prévoir la gestion des personnels et élèves avec symptômes ou de cas avérés et les conséquences sur les écoles et établissements. Ces conditions d'une bonne reprise en toute sécurité sanitaire doivent être travaillées avec les représentants des personnels en CHSCT.

Pour notre part, en qualité d'organisation membre du CHSCT-A, il nous semble indispensable de nous prononcer sur le dépistage systématique - nous y sommes favorables - d'évoquer la nécessité d'avoir des équipements de protection individuelle (EPI), de poser la question de la réouverture des restaurants et de la reprise des commandes et de la gestion des stocks.

La collaboration avec les collectivités territoriales nous apparaît centrale dans la préparation de cette éventuelle reprise. Les pratiques de celles-ci étant très variables, nous demandons un cadrage clair ; nous ne pouvons pas laisser les directeurs d'école, les IEN, les adjoints gestionnaires et les personnels de direction seuls face à cette situation.

Nous réitérons la nécessité d'avoir du temps pour que les équipes puissent se retrouver et s'organiser avant d'accueillir les élèves, et nous voulons souligner ici l'importance de la gestion post traumatique et l'appui important que les personnels PsyEN de santé et sociaux peuvent apporter.

Nous demandons à ce que la reprise ne cherche pas à être une reprise vers une activité normale. Si ce temps devra permettre aux élèves de reprendre une dynamique d'apprentissage, il devra aussi et surtout permettre d'être rassurant, de renouer le lien avec les élèves perdus de vue pendant le confinement. Beaucoup d'enseignants le plébiscitent.

Compte tenu de l'immense incertitude de cette reprise, nous demandons l'abandon de l'oral de l'épreuve anticipée de français.

Nous tenons enfin à souligner qu'à situation exceptionnelle, la rentrée de septembre sera elle aussi exceptionnelle. Ce qui pose nécessairement la question des moyens pour l'ensemble de nos missions.

Nous vous remercions de votre écoute. »

3. Déclaration liminaire de FO

« L'annonce faite le 13 avril par le président de la République d'une reprise des cours le 11 mai prochain a aussitôt déchainé une vague de réactions très vives de la part de nos collègues.

Personne n'est dupe. Cette décision est exclusivement motivée par des considérants économiques. En clair : il faut que les écoles rouvrent, que les enfants y soient accueillis, pour que les parents retournent au travail. La FNEC FP FO constate d'ailleurs que la crise sanitaire est instrumentalisée par le gouvernement et les employeurs pour déréglementer et liquider des pans entiers de garanties inscrites dans le code du travail. Et si certaines contre-réformes sont « suspendues » mais pas abandonnées, les mesures d'austérité continuent de s'appliquer : malgré la catastrophe, malgré le nombre de victimes qui ne cesse d'augmenter d'heure en heure ; malgré le spectacle hallucinant du complet dénuement des soignants en première ligne contre le COVID 19 qui manquent de tout, dans un pays qui se targue d'être la 7e puissance économique mondiale... les ARS n'ont pas renoncé à fermer les lits, à réduire les budgets des hôpitaux. Dans l'Education Nationale, les suppressions de postes, les fusions d'établissements, les DHG indigentes... sont encore à l'ordre du jour. La casse des services publics n'a pas cessé. La DGAFP menace de sanctions les fonctionnaires qui exercent leur droit de retrait. C'est inacceptable.

On ne peut s'étonner de la stupeur, de l'angoisse et de la colère exprimée par nos collègues. Il faudrait rouvrir les crèches, les écoles, les collèges, les lycées, les LP, le 11 mai... Sans dépistage systématique, sans masques, sans gants et autres EPI, sans gel hydroalcoolique en quantité, sans désinfection pluriquotidienne des locaux - blocs sanitaires compris - et équipements ? Tous les collègues savent combien il est illusoire de tenter d'imposer aux élèves le respect des gestes-barrières et de la distanciation. Prétendre l'inverse relève soit d'une vision totalement abstraite de la vie d'un établissement scolaire, soit d'un mensonge délibéré et intéressé. Il ne fait aucun doute que le retour en classe le 11 mai dans ces conditions met gravement en danger la santé et la vie des personnels. C'est irresponsable !

Personne n'a oublié que la première victime du Covid 19, en France, en janvier dernier, est un enseignant. Mais on attend encore les chiffres du ministère sur le nombre de personnels de l'Education Nationale contaminés. Combien de décès à l'échelle nationale et dans l'Académie de Lyon ?

En tant qu'employeur, le ministre et vous-même, Monsieur le Recteur, avez obligation de « prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé, physique et mentale des travailleurs » (Art. L4121 du code du travail et Article 2-1 du décret n°82-453 modifié) ; quelles dispositions pratiques sont-elles d'ores et déjà prises ? Quelles réalisations concrètes d'ores et déjà vérifiées dans les établissements ? Quelles garanties pour les collègues, quelles conditions de sécurité les collègues auront-ils à la minute où ils reprendront leur service, et par la suite ? Les locaux, les poignées de portes, les tables et chaises, les claviers d'ordinateurs, etc., seront-ils nettoyés, désinfectés ; les blocs sanitaires pourvus en outre de savon ? de gel hydroalcoolique, de papier essuie-mains en quantité suffisante ? Y aura-t-il un dépistage systématique (tests sérologiques) ? Où sont les masques (s'agit-il de masques FFP2 ?) ? De combien de masques, de gants, et autres EPI, de quelle quantité de gel hydroalcoolique, tout personnel enseignant, CPE, AED, administratif, de santé scolaire... disposera-t-il effectivement par jour et ce, dès la première heure de cours ? 2

Pour l'heure, nos collègues constatent sans surprise la réalité de la fracture numérique. Les élèves ne sont pas égaux devant le numérique, les enseignants non plus. Or, au nom de la « continuité pédagogique » nos collègues ont été assommés de discours contradictoires, d'injonctions paradoxales, surchargés de travail... pour un résultat aléatoire. Ce qui ressort de la plupart des appels ou des messages c'est aussi la conviction de faire l'objet d'un « flicage » systématique. Nous ne saurions d'ailleurs accepter qu'en l'occurrence certains parents d'élèves s'autorisent à formuler des exigences à l'égard de nos collègues. Ces pressions de toutes natures doivent cesser immédiatement, sauf à vouloir nourrir de très vives tensions et exposer des collègues à des risques psycho-sociaux (RPS). Nous vous demandons, Monsieur le Recteur, de bien vouloir rappeler à l'ensemble des équipes de direction que cette continuité pédagogique relève du volontariat. Le télétravail ne peut être imposé, sauf à contrevenir aux dispositions des articles L1222-9 du code du travail et suivants.

La FNEC FP FO demande :

1) Avant toute reprise du travail en présentiel, un dépistage systématique (test sérologique) pour tous les personnels ; la désinfection des écoles, services et établissements scolaires ; la mise à disposition des matériels de protection (gel hydro alcoolique, gants et masques FFP2) en quantité suffisante.

2) Concernant les personnels volontaires accueillant des enfants de soignants, la FNEC-FP FO demande que, lorsqu'un agent est amené à se rendre dans une école où il n'exerce pas habituellement ou dans un établissement qui n'est pas le sien, il dispose systématiquement d'un ordre de mission.

3) La situation exige plus que jamais le recrutement de médecins de prévention à hauteur des besoins. Il a été établi de longue date (avis du CHSCTA de l'Académie de Lyon du 17/12/2012) qu'au moins 20 médecins de prévention devaient être recrutés pour notre académie, et ce, pour des conditions normales d'exercice. Où en est-on ? Quelles dispositions ont été prises pour accélérer ce recrutement ?

4) De même, la situation exige les créations de postes et le recrutement de médecins scolaires et d'infirmières scolaires, d'assistantes sociales à hauteur des besoins.

5) Tous les personnels ayant été amenés à se déplacer dans leur établissement et ayant contracté le Covid19 doivent voir cette pathologie reconnue comme maladie professionnelle.

6) La FNEC FP FO demande que cessent immédiatement les pressions de toutes natures exercées sur les collègues au nom de la continuité pédagogique.

7) La FNEC FP FO demande de prise en charge des frais qu'auraient subi les personnels dans le cadre de la continuité pédagogique.

8) Les suppressions de postes doivent être annulées ; la rentrée 2020 ne sera pas une rentrée comme les autres après des semaines voire des mois de confinement et de fermeture des établissements. Il convient aussi de créer des postes supplémentaires, notamment d'AED pour renforcer les effectifs de la Vie scolaire : des tensions sont à prévoir dès la reprise des cours.

La FNEC FP FO entend soumettre au vote du CHSCTA les propositions d'avis afférents, conformément aux dispositions de l'article 60 du décret 82-453 modifié. »

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**